

# Informations Edition 07 / 2024

# Communales

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



COMMUNE DE  
CLOS DU DOUBS

Diffusion à l'ensemble de la commune

Administration  
communale

## Vacances d'été

L'administration communale et l'agence AVS seront fermées pour les vacances d'été du :

**Mercredi 10 juillet au lundi 12 août compris**

Les personnes qui ont des affaires urgentes à traiter voudront bien en tenir compte.

Restrictions à la circulation

## Manifestations

Plusieurs manifestations seront organisées durant l'été. Afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions possibles, les restrictions au trafic suivantes seront appliquées :

- **Estivades**, les dimanches du 7 juillet au 25 août, Saint-Ursanne : zone piétonne en vieille ville
- **Les Tchérattes**, 3 août, Epauvillers : diverses restrictions et déviations de circulation
- **Course des Rangiers**, 17 et 18 août, Saint-Ursanne : zone piétonne en vieille ville et diverses restrictions

**Les bornes escamotables aux portes St-Pierre et St-Paul** seront actionnées pour boucler la circulation à l'occasion des Estivades. Le système permet de **sortir en tout temps** automatiquement du centre ancien. Cependant, **l'entrée ne sera pas possible**. Nous rappelons que les citoyens peuvent bénéficier auprès de l'administration communale des macarons permettant de stationner sans contrainte hors du centre ancien.

Fête de la  
population

## Cérémonie communale

La fête de la population se déroulera le dimanche **6 octobre à Epiquez à 11.00 heures**. Les Autorités fêteront à cette occasion les nouveau-nés, les jeunes atteignant leur majorité et les nouveaux habitants. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement à ce sujet

Bornes pour  
véhicules  
électriques

## Bornes de recharges pour véhicules électriques

Les bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la route de St-Hippolyte, vers le hangar communal, à Saint-Ursanne, seront en service à partir du 4 juillet 2024. Les propriétaires de véhicules électriques bénéficieront dès cette date, sur le territoire communal, de 4 stations de recharge pour leur voiture. Il s'agit de recharge normale de type 2 AC standardisée. Les moyens de paiement ordinaires pour ce type de prestations sont disponibles, soit un code QR ou une carte RFID. Le tarif est actuellement fixé à 59 ct/kWh. La Commune est propriétaire des installations et le produit net de la vente d'électricité bénéficiera ainsi aux comptes communaux.

Nous vous souhaitons un bel été et d'agréables vacances.